

Administration dans le Haut-Canada était rompue.

M. Blake. Il n'y a rien de semblable dans le rapport de Lord Durham, le passage d'un rapport au Bas-Canada. (Écoutez, écoutez.)

Le Col. Prince fait ensuite un long discours avec le ton facétieux qui lui est particulier. La pensée d'avoir été appelé rebelle le transporte. Il a fait autant de points dans son discours qu'il y a de ministres dans l'administration pour prouver à chacun qu'il s'est comporté de même ou de même durant les troubles de 1837 et 1838 et depuis. Comme tous ses autres confrères il s'est évertué pour démontrer que Sir F. Bond Head a toujours eu raison, qu'il a toujours été juste et honnête. Il ne consentira jamais à payer £100,000 pour la rébellion, par ce que ceux qui doivent les recevoir ont fait souffrir plus de dommage aux autres habitants du pays.

Après quelques remarques de M. Scott, de Bytown, on demanda la question.

Sir Allan McNab demanda la lecture de la 7e clause de l'acte d'union qui a rapport aux octrois d'argent qui ne peuvent se voter sans un message du gouverneur. Cette lecture finie, sir Allan proposa un amendement qui fut perdu.

M. LaFontaine demanda que la Chambre se formât en comité pour prendre en considération ses résolutions sur l'indemnité.

L'inspecteur Gén. M. Hincks, informa la chambre que son excellence désire que les résolutions soient prises en considération.

La chambre, conformément à la motion de M. LaFontaine, se constitue en comité général.

Le col. Gagy ouvrit le débat dans le comité, qui se leva vers 11 heures et demie rapporta progrès et reçut la permission de siéger de nouveau et de continuer ses délibérations.

(A continuer.)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Affaires de Routine.

Mercredi 14 Mars.

2 pétitions sont présentées. Plusieurs sont lues et entre autres :

De l'hon. A. Dionne et autres du comté de Kamouraska demandant que la requête de certains habitants de Ste. Anne pour obtenir une juridiction séparée du circuit de la Rivière du Loup, ne soit pas accordée ; et qu'aucun changement ne soit fait dans leur présente annexion au district de Québec, si ce n'est à la demande de la majorité des intéressés.

Des médecins de Québec demandant des amendements à l'acte réglant la profession médicale.

Le bill pour transférer le chef-lieu de la municipalité No. 1 du comté de Rimouski est passé.

Le bill de la Quarantaine est passé.

L'ordre du jour pour la 2e lecture du bill pour amender les lois contre l'usure, étant lu, M. Sherwood fait motion que le dit bill soit lu une 2e fois.

M. Davignon propose en amendement que le bill soit lu de ce jour en six mois.

Pour l'amendement. — MM. Baldwin, Beaubien, Bouthillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Chrisler, Davignon, Dewitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Jobin, Lafontaine, Latérière, Laurin, Lemieux, McDonald (Glengarry), Marquis, McConnell, Méthot, Mongenais, Nelson, Papineau, Polette, Richards, Robinson, Scott (2 Montagnes), Seymour, Smith (Frontenac), Stevenson, Taché, Viger, Wilson. — 40.

Contre. — MM. Badgley, Bell, Boulton (Naxfolk), Boulton (Toronto), Brooks, Burritt, Cameron (Kent), Cayley, Christie, Dickson, Egan, Fergusson, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, Lyon, McDonald (Kinston), McFarland, Merritt, Myers, Notman, Price, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Durham), Smith (Wenworth), Thompson, Watts. — 29.

La motion en amendement passe dans l'affirmative.

Le bill des municipalités de Berthier est lu une 2e fois ; ordonné qu'il soit grossoyé.

Le bill pour incorporer l'Association des Instituteurs du district de Québec est lu une 2e fois et référé.

Les autres ordres du jour sont remis à demain et la chambre s'ajourne.

Judi 15 mars.

Huit pétitions sont présentées.

Les bills suivants sont passés :

Bill pour continuer pour un temps limité l'acte incorporant la Société des Amis de Québec.

Bill pour ériger un nouveau township dans le comté de Stanstead.

Bill pour diviser le comté de Berthier en deux municipalités.

Plusieurs pétitions sont lues et entre autres celles de Etienne Dallaire, Ecr. et autres de la Pointe Lévy dans le comté de Dorchester, pour le rétablissement des municipalités de paroisses, pour la réforme électorale basée sur la population, pour le rappel de la loi d'Education et la passation d'une nouvelle loi sur le même sujet, pour des amendements à la loi d'enregistrement, pour une aide pour l'amélioration de certains chemins, pour des amendements aux lois de voirie, pour fixer et limiter les droits seigneuriaux et pour faciliter la commutation de Tenure.

Du Maire et des Citoyens de Québec, en faveur de la Tempérance.

Un message du Conseil Législatif annonce que cette Chambre a passé sans amendement : — Le Bill des Aubains ;

Les Bills d'Indemnité pour les pertes occasionnées par la rébellion de 1837 et 1838 ; et pour amender et prolonger l'acte d'incorporation de la compagnie de Jonction du chemin de fer de Montréal et de la Ligne Provinciale.

La Chambre se forme ensuite en comité sur la partie du discours du trône qui a trait à l'état financier de la province, et aussi sur les pétitions des Banques pour être entendues par conseils. Ces conseils sont entendus ; le comité adopte des résolutions dont rapport sera fait demain : Les autres ordres du jour sont remis à demain et la Chambre s'ajourne.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 19 MARS, 1849.

PAR LE TELEGRAPHE.

NOUVELLES PLUS RÉCENTES

d'Europe.

Jusqu'au 24 février.

Lévespère, 24 février.

France.—Il y a eu de nouveaux troubles à Lyon où règne le malaise et le mécontentement parmi les classes ouvrières.

—Des lettres d'Alger, annoncent que les Arabes ont attaqué les Français dans Alger même. Les Français auraient perdu 200 hommes.

Sardaigne.—On a fait une tentative pour l'établissement d'une république ; cependant cette nouvelle demande confirmation. On dit avec certitude que le roi de Sardaigne va prendre la défense du duc de Toscane, et qu'avec une armée de 12,000 hommes il va envahir ce pays.

Il régnait une grande excitation en Bavière par suite des difficultés survenues entre les deux chambres.

La question de la Sicile a été réglée ; la base de la solution de cette épineuse affaire, est que la Sicile a son parlement distinct avec un vice-roi choisi dans la maison du Bourbon.

On dit que l'issue de l'appel à la chambre des Lords sera favorable aux accusés Smith O'Brien et autres.

Le bill d'Indemnité a passé sans amendement dans le Conseil Législatif. Les honorables R. E. CARON et P. E. TACHÉ, ont prononcé en cette occasion, dit-on les journaux et les lettres privées de Montréal, des discours qui font honneur à l'esprit, aux talents et aux cœurs de ces honorables messieurs. Nous espérons que les journaux publieront ces discours.

Le Bill des Urselines de Québec est passé au conseil Législatif.

L'appel nominal des membres de la Chambre d'assemblée a été remis à demain, le 21. Et tous les membres qui se trouveront être absents sans permission, seront mis sous la garde de Sergent d'Armes.

Mr. Holmes a fait hier sa seconde conférence sur la Papauté. Il a passé en revue, avec des réflexions appliquées aux circonstances actuelles, l'histoire des papes depuis le Moyen-Age jusqu'à l'immortel exilé de Gaëte. Mr. Holmes continuera encore dimanche sur le même sujet.

AVIS DE MOTIONS.

M. CHAUVEAU.—Bill pour établir une nouvelle division de Québec pour les fins électorales.

M. BOULTON de Toronto.—Comité général pour prendre en considération certaines clauses de l'Acte d'Union.

M. CHRISTIE.—Résolutions sur les finances et autres matières se rattachant au gouvernement.

M. BOULTON de Toronto.—Adresse à Son Excellence pour un état détaillé de certaines corporations.

M. CHABOT.—Bill pour l'élection des marguilliers.

M. DUCHESNAY.—Comité général pour abolir les serments inutiles.

M. BOUTHILLIER.—Référence aux rapports des Graisseurs des cours de circuit du Bas-Canada.

M. CHAUVEAU.—Interpellation à l'Administration à l'égard du chemin de fer de Québec et Halifax.

RÉSOLUTIONS DE M. BOULTON

à être proposées le 21 mars.

Premièrement.—Que tout ce qui tend à blesser l'indépendance ou à rabaisser le caractère de l'une ou de l'autre des chambres est une injure faite à tout le corps.

Deuxièmement.—Que c'est l'opinion de ce comité que la clause de l'acte d'Union qui dit qu'il ne sera pas permis au conseil législatif de la province du Canada de désigner son siège dans le dit conseil tend directement à détruire l'indépendance, à blesser la dignité et à diminuer le respect dû à cette branche de la législature et qu'on adopte tous les moyens pour obtenir la révocation de cette clause.

Troisièmement.—Que la clause de l'acte d'Union qui dit que pas moins de vingt membres de l'assemblée législative de la Province du Canada devront être avec l'orateur pour former un quorum, constituer une assemblée de la dite assemblée législative et la mettre en état de procéder à l'exercice de ses fonctions est embarrasser inutilement la marche des affaires et intervenir mal à propos dans sa régie intérieure qui devrait être laissée au jugement et à la libre discrétion de la Chambre, ce qui pourrait être réglé par ses propres ordres et de plus qu'elle comporte un esprit de défiance contre le jugement et la discrétion de la Chambre dans la décharge de ses hautes fonctions législatives.

Quatrièmement.—Que la clause de l'acte d'Union qui dit qu'il ne sera pas légal de présenter au gouverneur un bill pour obtenir la sanction de sa majesté, soit qu'il vienne de la Chambre d'assemblée ou du conseil législatif, pour échanger le nombre des représentants dans la Chambre d'assemblée à moins qu'il n'ait subi une seconde et une troisième lecture dans les deux branches de la législature avec l'assentiment des deux tiers des membres de l'assemblée législative et du conseil législatif respectivement est une restriction injuste, non-sage et injurieuse au libre arbitre du peuple par la voix de ses représentants, plaçant la majorité sur le point le plus vital d'un gouvernement constitutionnel, à la merci d'une minorité, un principe tout à fait inconsistant et diamétralement opposé aux vues éclairées du gouvernement responsable.

Cinquièmement.—Que le peuple du Canada ne devrait pas payer le salaire d'aucun employé public, quelque puisse être la position qu'il occupe, tant que ses représentants ne seront point consultés sur ces nominations et qu'ils n'aient aucun contrôle sur leur conduite.

Sixièmement.—Que par l'acte d'Union, les diverses sommes de £7,000 et de £1,000 sterling, de la Grande-Bretagne qui sont maintenant appropriées par la cédule A, annexée au dit acte, pour le gouverneur et le lieutenant gouverneur respectivement, qui sont respectivement nommés par le gouvernement métropolitain sur la seule responsabilité des ministres du gouvernement impérial de Sa Majesté.

Septièmement.—Que sur tous les bons principes constitutionnels d'un gouvernement libre, de telles appropriations, d'après le langage de lord vicomte Howick, maintenant le comte Grey et secrétaire d'état de Sa majesté pour les colonies, devraient être payées par le fonds consolidé du royaume, parce que le gouverneur étant envoyé par l'Angleterre, il devrait être payé par l'Angleterre.

Samedi, les enfants de la verte Erin ont célébré avec grande pompe leur fête nationale. Dès 9 heures et demie les Friendly Sons et la St. Patrick Society, étaient réunis devant l'hôtel du parlement d'où ils se mirent en marche au son de la musique et bannière en tête pour l'église St. Patrice. La messe fut chantée par le Rév. M. Cazeau de l'archevêché, et le sermon prêché par M. McMahon. Après la messe, les deux sociétés ont fait la procession. Les Friendly Sons ont salué M. Panet comme représentant la St. Jean-Baptiste en l'absence de l'hon. R. E. Caron, et arrivés à l'archevêché, ils ont rendu hommage à sa grandeur l'archevêque de Québec qui leur a adressé quelques paroles.

On a décidé à la dernière séance de la corporation une éterne au coin des rues Craig et St. Joseph. C'est une bonne amélioration.

Les recettes du chemin de fer de Longueuil se montait actuellement à £20. par jour.

Bermudes.—Les dernières nouvelles des îles Bermudes nous apprennent que le navire Neptune y est attendu d'Angleterre avec 300 déportés ; puis il se rendra au Cap de Bonne-Espérance avec un égal nombre de coupables qui par leur bonne conduite, ont obtenu la permission de s'embarquer comme émigrants libres. Parmi ceux-ci se trouve Mitchell dont la santé est mauvaise.

B. Pouliot, écr., N. P. de St. Michel, a bien voulu se charger de l'agence de notre journal, pour cette localité.

Tableau des naissances, mariages et décès pour le district de Montréal en 1848.

Comtés.	Nais-	Maria-	Sépul-
	sances.	ges.	tures.
Montréal,	3637	753	2386
Ottawa,	347	104	53
Vaudreuil,	1051	145	319
Deux-Montagnes,	1125	221	372
Terrehouie,	1376	182	502
Leinster,	1414	223	521
Berthier,	1452	196	552
Richelieu,	740	115	334
St. Hyacinthe,	418	156	544
Rouville,	1004	158	453
Verchères,	632	95	277
Chambly,	556	128	413
Huntingdon,	1942	249	621
Beauharnais,	1328	169	390
Missisquoi,	305	122	112
Stanstead,	81	9	17
Shefford,	160	64	52
	18868	3119	8318

Incendie.—Lundi dernier, le 12 du courant, à la Petite Rivière, Bazile Pellant, cultivateur, a perdu sa maison en bois, devenue la proie des flammes par des flamèches sortant de la cheminée qui sont tombées sur la couverture. Son grenier était rempli de grains provenant de la dernière récolte. Il serait à désirer qu'il y eût dans ce comté une assurance mutuelle pour soulager les victimes des incendies au lieu d'être obligé d'aller de porte en porte pour demander quelque secours à leur détresse. Nous espérons que nos habitants y penseront sérieusement.

(ECHO.)

Nous prions nos souscripteurs nouveaux qui se sont abonnés depuis le 1er janvier dernier de vouloir bien se conformer à notre condition, en nous faisant parvenir le prix d'abonnement, pour les six mois courant.

Nouvelles de l'Etranger.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'UNIVERS.

[Suite.]

Rome, 4 février 1849.

La constituante se réunit demain. On fait au Capitole de grands préparatifs pour la recevoir : après s'être réunis dans la salle du Sénat, les représentants iront entendre une messe du Saint-Esprit dans l'église de l'Ara-Caeli, après ils se rendront par le Corso et les rues les plus fréquentées de la ville au palais de la Chancellerie, où doit se tenir la séance. Ce sera une chose assez curieuse de voir deux cents ex-communautés assister dévotement au *Feni Créator* ; et ce n'est pas sans besoin qu'ils demanderont la lumière de l'esprit divin : puissent-ils sortir de cette église, où l'hypocrisie la plus dérisoire les conduisit, avec un cœur changé !

Vous aurez su comment ont été obtenus les votes pour ce honteux mandat. Un artiste français, M..., a voté, pour sa part, dans les six collèges de la ville, et personne ne lui a demandé s'il était Français, Turc ou Romain. Il n'a reçu que des saluts gracieux et pleins de reconnaissance.

Le dépouillement du vote a donné lieu à une autre mystification. Il devait avoir lieu publiquement, mais on a dû y renoncer, et d'après ce que j'ai entendu dire, voici pourquoi : Le premier bulletin qu'on ouvrit portait ces mots : *Accident è à tutti* (malheur à vous tous). Le second était pour Pie IX ; le troisième pour la bonne mort ; puis venaient une suite de bulletins blancs, ou prétendus blancs, dont quelques-uns répandaient une odeur peu balsamique. Vous comprenez qu'en gens bien élevés, nos révolutionnaires durent éloigner le public et laver ce linge sale en famille.

Ces petits accidents n'ont pas empêché de proclamer, le dimanche 28, au son des cloches du Capitole, des canons du château du Forum, les noms des douze élus de la ville éternelle. Le douzième était celui de Canino ; ses collègues sont dignes de lui, et c'est assez vous dire leur couleur et leur valeur.

Une assemblée démocratique, tenue au théâtre de Tor di Nonna (théâtre d'Apollon) vendredi soir, a déclaré la déchéance de Pie IX, l'abolition de la souveraineté des Papes et la proclamation de la République. C'est une répétition de la scène que nous prépara la Constituante. Ce sera le premier acte ; le second sera la vente des biens de l'Eglise.

On annonce qu'une députation de vingt-quatre membres sera envoyée par l'Assemblée vers Pie IX, pour lui dire qu'on soupire après le moment où on le verra revenir près des tombeaux des Saints Apôtres, reprendre et continuer le gouvernement de l'Eglise universelle ; il ne serait pas question du gouvernement de l'Etat. Une députation envoyée avec ce mandat serait une sanglante injure, et elle ne mériterait pas un accueil différent de celui que reçut la députation précédée et conduite par le prince Corsini, dont on annonce officiellement le départ. A-t-il compris que son rôle était fini et que la Constituante tuait le Sénat ? Pauvre homme ! ce n'était pas la peine de souiller son nom et sa vieillesse. La réparation vient peu à peu.

La ville se remplit des légionnaires revenus de la Lombardie et de la Venétie, où ils se sont battus avec le courage que vous savez. Du reste, s'ils ont capitulé à Vercence et à Trévis, s'ils ont fui devant les Croates et les Hongrois, je vous assure qu'ils s'en dédommagent ici par une foule d'exploits. Le jour même de leur arrivée, couverts encore de la poudre d'une longue marche, ils ont emporté bravement le Collège Romain, d'où le séminaire et les cours publics auront à s'exiler. Au mois d'août, ils avaient occupé le Gesù ; comme cette maison est vide à présent, ils ont jugé que leur bravoure devait se mesurer contre une citadelle occupée par l'ennemi, et ils ont pris le Collège Romain, où l'on pouvait bien compter un millier de jeunes étudiants qui vont être obligés de prendre leurs leçons sur la place publique. Collège Romain, première journée ; seconde journée, attaque contre le Cardinal Tosti, à l'hospice de Saint-Michel. Vaincus par Radetzky, on bat le vieux Cardinal : il y a compensation.

Tous ces braves portent à leur boutonnière un ruban rouge. On dirait autant de chevaliers de la Légion d'Honneur.

Ne rions pas plus longtemps, car tout cela est bien sérieux et bien triste, vraiment. La révolution devient de plus en plus maîtresse, à mesure que la crainte d'une intervention s'éloigne. Tous les efforts tentés par ceux qui conseillent le Pape n'ont eu jusqu'à présent que le funeste avortement. Le général de Latour lui-même a dû céder aux circonstances et reconnaître pour un moment la voix de son souverain. Je dis pour un moment : Il serait trop cruel de penser que la trahison a atteint jusqu'aux cœurs de ces Suisses, symbole jusqu'à présent, d'honneur et de fidélité.

L'affaire des soldats compromis dans le mouvement du 19 s'est terminée comme on l'avait annoncé. Aussi le procès a-t-il fait peu de sensation, parce qu'on savait d'avance que la sentence de mort portée contre les chefs serait immédiatement commuée. Il ne transpire rien de l'instruction dirigée contre le général Zambroni. En attendant qu'on puisse vaincre le général Zucchi, on le déclare traître à la patrie et on le juge par contumace. De pareils jugements sont très innocents et n'entraînent pas de conséquences fâcheuses. Du reste, en même temps qu'on le traduit devant la justice, on envoie contre lui toutes les troupes dont on peut disposer, avec une artillerie formidable. Si je voulais me remettre à rire, je vous raconterais comment une de ces colonnes a assiégré bravement à Galloro, près d'Albano, un sanctuaire et un couvent occupé par deux Pères jésuites. L'un de ces religieux est le père Marchi, connu par ses belles études sur les catacombes de Rome, et l'un des archéologues chrétiens les plus distingués.

M. de Valmy vient d'adresser au *Costituzionale romano* une nouvelle lettre non moins remarquable que la première, dont les lecteurs ont certainement gardé le souvenir. En voici un extrait :

" Eh non, assurément ! Ni la papauté, ni le christianisme n'ont besoin de Rome pour accomplir leur divine mission ; mais Rome a besoin du christianisme et de la papauté pour ne pas déchoir et peut-être pour ne pas périr. Nous venons de lire cette vérité écrite dans l'histoire du passé : nous la voyons plus palpitable encore dans l'histoire du présent et dans celle de l'avenir qui se déroule chaque jour sous nos yeux avec une rapidité que la plume a peine à suivre, et qui va se résumer peut-être dans une série de faits plus rapide que nos propres prévisions.

" Toutes les voix du monde catholique sont unanimes aujourd'hui sur un point, c'est que l'on ne peut déposséder la papauté de son pouvoir temporel sans l'exiler de Rome pour toujours. Le Souverain Pontife ne saurait rentrer dans le domaine de saint Pierre en simple citoyen ; mais alors, que fera Rome ? Quel rôle lui donnera-t-on pour remplacer celui de capitaine du monde chrétien ? En fera-t-on la capitale d'une république italienne ? Mais qu'osera-t-on donner à Rome cette folle espérance au moment même où on lui aurait enlevé son plus beau titre à la primauté ? Croit-on que Florence, Milan, Venise, enverraient des députés à l'Assemblée constituante italienne, si cette Assemblée se réunissait avec mission de choisir pour métropole une ville traversée par un fleuve sur lequel on peut à peine naviguer, entouré de campagnes qu'on ne peut cultiver, obligé d'emprunter sa splendeur aux tributs volontaires du monde chrétien, et déjà à demi-ruinée par